

Armand De Decker

«Je n'aurais pas dû aller voir le ministre de la Justice»

LES PHRASES CLÉS

«Je ne suis intervenu en rien dans le processus d'élaboration de la loi sur la transaction pénale.»

«J'ai fait mon job d'avocat pour Chodiev que je n'ai jamais rencontré. Je n'ai pas tenté d'influencer qui que ce soit, je me suis seulement informé.»

«Je trouve regrettable que le MR n'ait même pas pris la peine d'attendre la fin de l'information judiciaire pour me sanctionner.»

INTERVIEW
MARTIN BUKANT

Arrivé à Louvain-la-Neuve, ce vendredi après-midi, dans les bureaux feutrés de Maître Michèle Hirsch. Serré de (très) près par sa nouvelle avocate, Armand De Decker a accepté de livrer sa version du «Kazakhgate» — l'affaire politico-financière au cœur de laquelle il se débat. «Chaque jour, je dois lire des trucs ahurissants à mon propos. Je suis fatigué», dit-il.

Racontez-nous votre version de la genèse de ce dossier.

Armand De Decker: Je suis fatigué d'entendre ce qu'on raconte là-dessus. On essaye de faire croire aux gens que j'ai fait passer une loi, etc., etc. On me met tout sur la tête alors que je n'y suis pour rien. En 2008, une commission parlementaire sur la grande fraude fiscale émet toute une série de recommandations à la Chambre des représentants et un groupe de travail est mis en place avec des magistrats, des parlementaires et des professeurs d'université. Ceci mène, à la demande du groupe socialiste, à une exigence de levée du secret bancaire en contrepartie de la loi sur la transaction pénale. Le CD&V demande avec force d'obtenir cette loi sur la transaction. Je n'ai participé en rien à ce processus.

En rien?

ADD: On m'accuse d'avoir écrit cette loi sur un coin de table, il faut quand même que je replace les choses dans leur contexte. Entre-temps, le gouvernement fédéral chute et on entre en affaires courantes avec Yves Leclercq comme Premier ministre. Et c'est pendant cette période que le CD&V pousse beaucoup pour obtenir cette loi sur la transaction. Or, quand on est en affaires courantes, le gouvernement ne dépose plus de projet de loi. Mais on a un secrétaire d'État qui s'appelle Carl Devlies (CD&V) et c'est dans son cabinet qu'on travaille à cette loi... Moi, je ne suis pas au courant et je ne suis pas encore l'avocat de Chodiev. Dans ce processus d'élaboration de la loi, il y a également une lettre du collègue des procureurs généraux pour réclamer cette extension de la loi. On est donc loin de De Decker qui va écrire sa loi. Les procureurs réclament cela. Moi, dans le processus législatif, dans l'élaboration de la loi, je ne suis intervenu en rien. Tout cela se passe en outre entre la Chambre et le gouvernement et moi, je siège au Sénat. La loi est déposée à la Chambre en mars 2011 en commission finances. C'est même le secrétaire d'État Bernard Clerfayt (DéFI) qui vient l'expliquer aux députés.

Ensuite, le Sénat se penche sur la loi...

ADD: Le Sénat évoque la loi votée à la Chambre. Là, Francis Delpérée et Christine Defraigne font remarquer que ce n'est pas normal que ce ne soit pas la commission justice qui se penche sur cette loi. C'est de son ressort, disent-ils. C'est donc ce que fait le Sénat. En commission justice, le ministre de

l'époque Stefaan De Clerck (CD&V) vient exposer pourquoi le gouvernement veut que cette loi soit votée. Moi, je n'étais pas en commission justice, je n'ai donc tenu aucun rôle là non plus. Je me contente de voter la loi-programme comme tout le monde dans la majorité où il y a six partis. Je répète: je suis fatigué d'entendre et de lire quotidiennement que j'ai fait cette loi, je n'y suis intervenu en rien. C'est insupportable.

Alors que la loi est en cours d'élaboration, vous vous rendez auprès de collaborateurs du ministre de la Justice.

ADD: Oui, mais c'était franchement sans intérêt.

Mais vous pourriez avoir tenté d'influencer le cours des choses.

ADD: Je ne suis pas intervenu, j'essayais d'être informé.

Vous vous rendez également au domicile du ministre de la Justice Stefaan De Clerck.

ADD: Là aussi, j'essayais d'être informé. J'aurais mieux fait de ne pas y aller et de chercher dans les travaux préparatoires de la loi ce qui s'était passé à la Chambre et au Sénat. Maître Michèle Hirsch: On ne peut pas détailler cela.

Quand et comment êtes-vous devenu l'avocat de Patok Chodiev?

ADD: À la toute fin de l'année 2010.

Est-ce via l'ancien préfet français Jean-François Étienne des Rosaies, qui prétend être votre cousin, que vous êtes entré en contact avec Patok Chodiev?

ADD: Non, ce des Rosaies est un affabulateur total.

À deux reprises, dans des notes et mails, il dit être votre cousin et donne même votre numéro de GSM.

ADD: Oui, c'est lui qui me tue.

MH: Il dit aussi dans les mêmes notes que c'est l'avocate française (Catherine Degoule, NDIR) qui a rédigé le texte de la loi sur la transaction pénale et le texte de l'extension à la demande du procureur général.

ADD: Tout est faux dans ce que raconte ce type, c'est un «zieveren»...

Mais comment devenez-vous avocat de Patok Chodiev, alors?

ADD: Je ne peux pas répondre, je suis tenu au secret professionnel. Il y a mille façons de devenir avocat, on m'a demandé de rejoindre l'équipe des deux autres avocats.

Avez-vous rencontré Patok Chodiev?

ADD: Jamais.

Mais pourquoi ces deux autres avocats viennent-ils chercher Armand De Decker qui ne plaide plus depuis des années pour les aider à défendre ce milliardaire?

ADD: On a beaucoup sous-estimé ma carrière d'avocat. J'ai plaidé de 1973 à 1995, tous les jours, j'ai fait ce métier. Je suis resté inscrit aux barreaux de Bruxelles. Après que j'ai quitté la présidence du Sénat, j'avais déjà été ministre, je savais bien que l'essentiel de ma carrière politique était derrière moi. Donc, je voulais me relancer en parallèle dans le métier d'avocat. Et c'est comme ça qu'on m'amène dans ce dossier Chodiev.

Vous ne vous dites pas à ce moment-là: il y a un risque de conflit d'intérêt entre mon job politique et ma casquette d'avocat?

ADD: Non, absolument pas. Quand je suis devenu député, un tiers des élus était des avocats, ça gênait qui? On s'est posé la question pour Herman De Croo (Open Vld)? On

s'est posé la question pour Roger Lallemand (PS)? Pour tous les autres? Il n'y a aucune incompatibilité de charge, le bâtonnier l'a d'ailleurs confirmé.

Mais quand vous vous rendez au domicile du ministre de la Justice Stefaan De Clerck...

ADD: J'y vais comme avocat...

Mais vous avez accès au ministre de la Justice parce que vous êtes Armand De Decker et que vous disposez d'un poids politique!

ADD: Non.

MH: Ces informations ne doivent pas être divulguées en premier dans la presse. Il vous a répondu qu'il n'aurait pas dû se rendre chez le ministre. Il n'est intervenu en rien dans l'élaboration de la loi, il vous l'a dit.

ADD: C'est clair. Ensuite, la transaction Chodiev, c'est le parquet qui a pris l'initiative et pas les avocats.

MH: Et tous les documents relatifs à cette transaction sont confidentiels. Seuls le procureur général et le ministre de la Justice peuvent en parler.

C'est ce que le ministre de la Justice Koen Geens a fait cette semaine au Parlement.

MH: Le ministre a bien rappelé que le processus de transaction pénale était parfaitement légal et conforme à la loi. Il a cité le procureur général et a même expliqué pourquoi on avait transigé dans ce dossier. Le délai raisonnable avait été dépassé et les prévenus allaient bénéficier d'une prescription. En d'autres termes, le parquet n'allait pas pouvoir récupérer le moindre euro s'il ne bouclait pas cette transaction. On ne peut pas confisquer ou saisir si les gens ne sont pas condamnés. Donc soit on arrivait à une transaction soit l'État belge n'allait rien récolter.

ADD: Qu'aurait dit l'Ecolo Georges Gilkinet si ça s'était passé?

MH: On aurait sans doute hurlé que l'État renonçait à des millions... C'était ça ou rien. Les faits remontaient à 16 ans. J'ajoute une précision sur les dates: la transaction pénale n'est valable que le 30 juin 2011 quand la Cour d'appel de Bruxelles déclare la transaction régulière. Le processus législatif est régulier, le processus judiciaire de la transaction pénale est valable et conforme. Donc, que reste-t-il dans ce dossier?

Utiliser son poids politique pour tenter d'obtenir une décision favorable pour son client, n'est-ce pas du trafic d'influence?

MH: A quelle fin?

Pour le bénéfice de son client!

MH: Mais le parquet voulait de toute façon cette transaction.

ADD: Je n'ai absolument rien à obtenir. Je ne sais même pas intervenir, le ministre de la Justice De Clerck n'a pas d'injonction à donner dans un dossier pareil.

Mais pourquoi aller le voir, alors?

ADD: Je me renseignais pour voir si la loi allait advenir, mais je n'aurais pas dû.

Le ministre des Finances de l'époque Didier Reynders (MR) ou son cabinet sont ils intervenus dans cette transaction?

ADD: Pas que je sache. Nous n'en avons ja-

mais parlé.

Du dossier Patok Chodiev non plus?

ADD: Non plus.

Vous avez perçu 730.000 euros d'honoraires dans ce dossier, c'est ça?

ADD: C'est totalement couvert par le secret professionnel. Mais le bâtonnier a déclaré que mes honoraires étaient parfaitement en règle sur ce dossier. Je rappelle que nous étions trois avocats bruxellois.

L'ordre de Malte a-t-il joué un rôle dans ce dossier?

MH: Est-ce que ça a un rapport avec le dossier?

ADD: Je ne vois pas le rapport avec le dossier. L'ordre de Malte est une organisation éminemment respectable qui fait de l'aide au développement dans le monde.

C'est peut-être pour cela que le préfet des Rosaies vous appelle son «cousin»...

ADD: Ce type est tombé sur la tête, je ne suis pas membre de l'ordre de Malte, je ne suis pas catholique pratiquant. Ce type est un malade mental qui raconte des conneries. C'est ahurissant et toutes ces conneries ont été lancées dans un article du Canard Enchaîné.

MH: Et on sous-entend que c'est pour vendre des hélicoptères français au Kazakhstan. Or, on a été regarder les dates de cette vente, ça date de 2010 pour la plus grande partie, c'est antérieur à la transaction pénale. Il n'y a pas de lien entre ce qui s'est passé en Belgique et le dossier français.

ADD: Je n'ai appris l'existence de ces hélicoptères qu'en lisant le Canard Enchaîné!

Comment accueillez-vous la venue d'une commission d'enquête parlementaire?

ADD: Cela ne me dérange pas, on va faire la clarté. Des parlementaires vont s'interroger sur le fait qu'une loi qu'ils ont votée a été appliquée, c'est surréaliste, mais bon. On verra la vérité et on me dégage enfin de toutes ces accusations stupides et sans fondement.

Le MR vous a infligé une demi-sanction en vous privant de vos mandats internes.

ADD: Je trouve cela regrettable. Mes collègues savent pertinemment bien que je ne suis intervenu en rien dans le processus législatif. Je ne comprends pas qu'ils n'aient même pas attendu que l'information judiciaire soit bouclée, c'était la moindre des choses. Cela aurait été plus sage.

Quel est votre état d'esprit aujourd'hui?

ADD: Je suis fatigué de ce bashing qui est insupportable, c'est un rouleau compresseur. Chaque jour, j'ouvre mon journal et je lis des trucs ahurissants. Quand on n'a rien fait, comme moi, c'est très pénible.

MH: La presse ne se fait pas l'écho de la légalité de la transaction pénale. La presse unanime gobe le scénario où la France aurait agi en Belgique pour vendre ses hélicoptères. On est dans la pure rumeur puisque les dates montrent que les hélicoptères étaient déjà vendus. Il y a des rumeurs qui peuvent tuer des gens. On jette le discrédit sur les institutions.

ADD: C'est du populisme tout ceci. Ce qui est en train de se passer pour le moment, avec moi comme cible principale, c'est du

populisme.

MH: On condamne Armand De Decker à l'avance, sur base de rumeurs. Et le processus d'une rumeur, c'est très difficile à arrêter. On est dans le délire total. Le procureur général qui se ferait écrire sa loi par une avocate française. Quand on commence à critiquer les ministres, les parlementaires, la justice, c'est du populisme.

Une semaine au rythme du «Kazakhgate»

ARTHUR SENTE

Ainsi s'achève une semaine marquée par les rebondissements du «Kazakhgate». Une longue semaine pour Armand De Decker, donc, et qui commençait déjà en avance pour lui puisque son audition interne devant l'organe éthique du MR, prévue pour le lundi, a finalement été avancée d'un jour. Au terme de celle-ci, le bourgmestre d'Uccle a accepté d'abandonner toutes ses fonctions au sein du parti. Il ne pourra également plus communiquer en son nom.

Mercredi, les médias découvraient Michèle Hirsch, son avocate. Interrogée sur Bel RTL à propos des liens entre son client et le sulfureux Jean-François Des Rosaies, dont la note a provoqué l'explosion médiatique du Kazakhgate, sa stratégie a principalement consisté à nier en bloc tout lien

entre les deux hommes. Dans une lettre récemment publiée par Le Vif et datée du 19 juin 2011, le Français fait pourtant référence à l'actuel bourgmestre d'Uccle comme étant son «cousin». «Il n'est absolument pas apparenté à Armand De Decker. Ils ne se connaissent pas avant le mois de janvier 2011», a contesté Maître Hirsch, désignant l'ex-conseiller de Sarkozy comme le principal responsable de la machination qui s'abat sur l'élu MR. «Des Rosaies est à l'origine de toute l'affaire. C'est un affabulateur qui a voulu se faire mousser et qui raconte absolument n'importe quoi.»

Commission d'enquête

Le même jour, un compromis a été trouvé en conférence des présidents de la Chambre à propos de l'organisation d'une commission d'enquête parlementaire à propos du Kazakhgate. Pressenti pour la présider, Francis Delpérée a fait part de ses

ambitions. «Elle va certainement établir une liste de personnes qui vont être interrogées, des Belges, mais pourquoi pas aussi, bien sûr, des personnalités étrangères,» s'est-il risqué. Le vieux routier du cdH se verrait même bien appeler à témoigner un Nicolas Sarkozy, un Claude Guéant, voire même un François Fillon.

Jeudi, enfin, de nouvelles révélations nous apprenaient que la fameuse transaction pénale conclue avec le «trio kazakh» n'aurait finalement rapporté que 3,5 millions à l'État belge, au lieu des quelque 23 millions souvent cités jusqu'alors. Sur cette somme, le milliardaire Patokh Chodiev n'aurait payé que 522.500 euros pour voir son casier judiciaire rester vierge. De son côté, Armand De Decker a rappelé devant le conseil communal ucclois qu'il comptait bien garder son écharpe d'élu tant que l'information était en cours, soulignant que son parti ne lui contestait pas ce droit.

«Des Rosaies est à l'origine de toute l'affaire.»

MICHÈLE HIRSCH
AVOCATE

Les connexions du «Kazakhgate»



JEAN-FRANÇOIS ÉTIENNE DES ROSAIES

C'est au départ d'une de ses notes personnelles, dévoilée en 2012 dans *Le Canard Enchaîné*, que l'affaire du kazakhgate explose. Cet ex-conseiller de Sarkozy aurait été chargé de mettre en place le lobbying français auprès de la Justice belge concernant le cas Chodiev. Dans un mail adressé à la secrétaire de Claude Guéant en juin 2011, il écrit que le vote sur la transaction pénale a été «organisé et suscité par Armand De Decker».

Auraient chargé de gérer le dossier kazakh

LES POLITIQUES FRANÇAIS



NICOLAS SARKOZY

Depuis 2010, l'ex-président français négociait un contrat d'équipement militaire à deux milliards d'euros avec le Kazakhstan. Un contrat qui sera finalement conclu à la mi-2011, date correspondant à celle de la transaction pénale (17 juin 2011).



CLAUDE GUÉANT

Secrétaire général sous Sarkozy avant d'hériter du ministère de l'Intérieur en février 2011. Il a reçu Armand De Decker et Catherine Degoul en mars 2011 dans le cadre d'un déjeuner où le dossier du «trio kazakh» aurait été abordé.

Négocient un gros contrat d'armement militaire



NOURSULTAN NAZARBAIEV

En échange de la signature d'un juteux contrat militaire avec la France, l'indéboulonnable président kazakh aurait demandé en 2010 à Sarkozy d'intervenir auprès de son proche Patokh Chodiev et de ses associés (le fameux «trio kazakh»), qui ont des démêlés avec la justice belge.

LES MINISTRES BELGES



DIDIER REYNDERS

Ministre des Finances en 2011, il est cité dans une lettre de J.-F. Etienne Des Rosaies à Claude Guéant comme étant un des ministres «sensibilisés» à la cause de Chodiev par Armand De Decker, ce qu'il a depuis nié.



STEVEN VAN ACKERE

Ministre des Affaires étrangères en affaires courantes en 2011, il est cité dans une lettre de J.-F. Etienne Des Rosaies comme étant un des ministres «sensibilisés» à la cause de Chodiev par Armand De Decker.



STEEFAAN DE CLERCK

Ministre de la Justice en 2011, il reçoit De Decker et Degoul à son domicile le 20 février 2011, quatre jours avant que le projet de loi ne soit déposé à la Chambre. Il a déjà confirmé avoir abordé avec eux l'affaire Chodiev.

Demande d'attendre la loi réparatrice

LA JUSTICE BELGE



PATRICK DE WOLF

Cet ex-avocat général a négocié le 17 juin 2011 une transaction pénale avec Chodiev, outrepasant ainsi la demande du ministre de la Justice de ne pas appliquer cette loi avant la publication de la loi réparatrice du 11 août 2011.

N'attend pas la loi réparatrice et négocie la transaction pénale avec le «trio kazakh»



Aurait approché Armand De Decker pour solliciter son intervention

CATHERINE DEGOUL

C'est à cette avocate niçoise qu'est revenue la tâche de piloter le «groupe de travail» mis en place par Etienne de Rosaies pour venir en aide au «trio kazakh». C'est elle qui aurait sollicité Armand De Decker, et c'est à ses côtés que celui-ci aurait rendu visite au ministre de la Justice puis à son cabinet les 20 et 22 février 2011.

Défend le «trio kazakh»

MAÎTRE HIRSCH

Avocate d'Armand De Decker, elle a nié l'existence de tout lien entre son client et J.-F. Etienne Des Rosaies avant janvier 2011. Elle a aussi relativisé l'impact de la visite de son client auprès du ministre de la Justice, jugeant cela «courant» pour un avocat.

LE «TRIO KAZAKH»



PATOKH CHODIEV

Ce milliardaire d'origine ouzbek, devenu belge en 1997 avec le soutien de Serge Kubla, est un proche du président kazakh. Inculpé avec ses deux associés pour faux et usage de faux, association de malfaiteurs et blanchiment dans une affaire immobilière liée à Tractebel, il bénéficie d'une transaction pénale en juin 2011.

Sont amis